

Conférence de presse, 20 avril 2021

La nouvelle loi sur le CO₂ est coûteuse!

Christian Imark, Conseiller national UDC/SO, Entrepreneur

La loi sur le CO₂ est **coûteuse** pour les familles, les consommateurs et l'ensemble de la population. La facture de 100 francs présentée par la conseillère fédérale Sommaruga relève de la pure mise en scène.

En ce sens, l'augmentation du prix du mazout n'est pas de 20 centimes par litre, comme le prétend Mme Sommaruga, mais bien de 30 centimes. Cela a également été confirmé récemment par le projet d'ordonnance sur le CO₂. Aujourd'hui, la taxe sur le CO₂ s'élève à 96 francs par tonne de CO₂ ; elle passera désormais progressivement à 210 francs par tonne. Ce seul fait entraîne des coûts de chauffage nettement supérieurs à ce qui est prétendu. Les chiffres relatifs à la surface habitable présentés par Mme Sommaruga induisent également la population en erreur. Dans une maison familiale à la campagne, l'espace de vie est généralement beaucoup plus grand. Si l'on ajoute à cela la hausse de 30 centimes du prix du mazout, on obtient une augmentation de 600 à 900 francs par famille. Cet exemple montre à quel point les charges de cette nouvelle loi sur le CO₂ sont injustement réparties parmi la population !

L'augmentation du prix de l'essence et du diesel de 12 centimes par litre entraîne des coûts supplémentaires d'environ 200 francs par famille et par an, pour un véhicule dont la consommation est de 8 litres aux 100 km et qui parcourt 20 000 km. Ces hypothèses sont plus réalistes pour de très nombreuses familles que les valeurs moyennes présentées par Mme Sommaruga, qui déforme habilement les réalités. De nombreuses personnes et familles seront massivement mises à contribution, tandis que presque personne ne sera « récompensé », car le remboursement à la population sera nettement inférieur à ce qui a été annoncé.

Le calcul de la conseillère fédérale Sommaruga omet également les augmentations du coût des produits qui seront répercutées sur les consommateurs en raison de la hausse des coûts de production et de transport. Le calcul de Mme Sommaruga n'inclut pas non plus les énormes coûts d'investissement (109 milliards de francs suisses selon la Confédération) que la population devra supporter ces prochaines années. L'exemple d'Hôtellerie Suisse montre que ces coûts seront considérables. Cette association fait en effet pression pour obtenir des subventions supplémentaires de la Confédération à cause des "coûts d'investissement massifs" qui incomberont à l'hôtellerie du fait de la loi sur le CO₂.

Nos calculs démontrent par ailleurs que la taxe sur les billets d'avion rapportera moins d'argent, aussi bien au fonds pour le climat qu'aux remboursements à la population, que ce qui est prétendu.

Cela est notamment dû au fait que l'aviation civile traverse une crise très grave. L'année dernière, les chiffres du trafic aérien étaient inférieurs de 80 % à ceux de la période pré-Covid. Les choses ne s'annoncent pas mieux cette année et l'on s'attend également à une baisse significative des chiffres du trafic aérien pour les années à venir. L'aviation d'affaires devrait quant à elle stagner longtemps à des niveaux inférieurs, en raison de la numérisation plus rapide liée au Covid. Dans le cas du trafic aérien de vacances, il existe également la possibilité d'éviter la taxe sur les billets d'avion, par exemple en volant depuis la partie française de l'aéroport de Bâle - Mulhouse. Un plus grand nombre de prestataires de services de voyage et de compagnies aériennes se concentreront également sur cette possibilité et y déplaceront le trafic. Même la conseillère fédérale Sommaruga a dû l'admettre au Parlement. Le fait est que, pour une famille de quatre personnes, un vol vacances aux Canaries ou en Turquie au départ d'un aéroport suisse coûtera à l'avenir 240 francs plus cher, tandis qu'un vol vers les Etats-Unis ou les Maldives coûtera 360 francs. Le remboursement par tête d'habitant ne sera jamais en mesure de compenser cette charge.

Toutes ces augmentations fiscales se traduisent par des charges supplémentaires pouvant atteindre 1000 francs par famille. Sans parler du fait que la nouvelle loi ne prend pas en compte que la Suisse a déjà la taxe sur le CO₂ la plus élevée au monde.

Les partisans de la nouvelle loi ne prennent souvent pas la vérité très au sérieux. Par exemple, ils affirment que la loi ne contient aucune interdiction. Ils dissimulent toutefois le fait que les limites d'émission de CO₂ sont fixées de manière si rigoureuse qu'elles correspondent à une interdiction de facto du chauffage au mazout et au gaz. Pour de nombreuses personnes - notamment les personnes âgées - la loi constitue un risque de pauvreté, car les banques ne prêteront pas d'argent à ces personnes pour les investissements qu'elles devraient entreprendre.

Résumé

Cette loi est coûteuse, inefficace et antisociale, alors que la Suisse est déjà exemplaire en matière de politique climatique. Une loi pleine d'interdictions, de taxes et de redistributions nuit à la Suisse et ne contribue pas à la protection du climat. Avec cette loi, nous renchérissons inutilement les places de travail en Suisse, nous renchérissons également la vie de nos familles et nos ménages, et nous créons une bureaucratie inutile et inefficace. Nous encourageons le déplacement des entreprises à forte intensité énergétique vers les pays à bas salaires, au détriment du climat. Nous imposons des coûts d'investissement inutiles au grand public et créons des profiteurs d'État inefficaces supplémentaires, ainsi que de nouveaux services administratifs. Nous ouvrons par ailleurs la porte à des exigences encore plus extrêmes, qui ont déjà été formulées : Interdiction des moteurs à combustion, taxes sur la consommation de viande, télétravail pour toujours, agriculture biologique obligatoire, réduction radicale de la consommation etc, etc, etc.

Enfin, les nouvelles réglementations sur le CO₂ ne sont qu'un cheval de Troie pour nombre de ses partisans, qui veulent saper l'économie de marché et rêvent d'un changement de système vers un système socialiste. Ce projet doit être étouffé dans l'œuf par un NON, le 13 juin prochain !